



Avant Programme du CSO Du 11 Juin 2023

Organisé par :

Association Sportive Militaire De Tunis

Sous

L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres



Date : 11/06/2023

Lieu :- SOUKRA – Tunis -

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 27ème édition, mise à jour au 1er janvier 2023.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 28ème édition, mise à jour au 1er janvier 2023.
- Règlement vétérinaire, 17ème édition, mise à jour au 1er janvier 2023.

ORGANISATEUR :

Association Sportive Militaire De Tunis " A S M T" Sous L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres

COMITE D'ORGANISATION :

Directeur Des Compétitions : Mr Seifeddine Kamzi.

Directeur Technique (F T S E): Mr Zied Aouina.

Trésorerie : Mr Ridha Jemii.

Secrétariat Du Concours: Mme Thouraya Ayadi.

JURY DE TERRAIN:

Président : Mr Anis Sellami (TUN) (FEI level 2).

Membres : Mr Khaled Hedrish (TUN) (FEI level 2) / Mr Hatem Ben Mabrouk (TUN) / Mr Mohamed Chaouachi (TUN).

Chronométrateur : Mr Oussema Sinen (TUN)

Commissaire en chef : Mr Lassaad Hamdi (TUN)

Stewards: Mr Rochdi Maalaoui (TUN)/ Mr Haithem Jelliti (TUN).

CHEFS DE PISTE :

Chef de Piste : Mr Naceur Hdhairia (TUN) (FEI level 1)

Chef de Piste Adjoint : Mr Ali Tabboui (TUN) (FEI level 1)

MEDECIN VÉTÉRINAIRE: Dr. Zied Saiideni.

MARECHAL FERRANT : Mr.Moez Arfaoui.

PROGRAMME DU CONCOURS

Dimanche 11 Juin 2023

08h00: Lever du Drapeau.

A la suite : Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Initiation (70 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 2 : Préparatoire (80-85 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : Préparatoire (90-95 cm).

A la suite Reconnaissance de la piste Epreuve 4 : CSO* (100-105 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 5 : CSO** (110-115 cm).

Il est de la responsabilité de chaque club affilié de s'assurer que leurs participants ont l'âge correct et qu'ils répondent aux conditions d'engagement aux épreuves auxquelles ils sont engagés conformément aux tableaux des catégorisations et conditions techniques.

Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE.

N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 90x45m

Nature : sable

TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT

Espace de détente :

Dimensions : 40 x 30 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE: www.ftse.org.tn **Avant Vendredi 09 Juin 2023 à minuit**

30 Dinars pour l'épreuve **Initiation.**

35 Dinars pour l'épreuve **Préparatoire I.**

35 Dinars pour l'épreuve **Préparatoire II.**

40 Dinars pour l'épreuve **CSO*.**

45 Dinars pour l'épreuve **CSO**.**

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée. Les engagements terrain passeront en début d'épreuve.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

Dimanche 11 Juin 2023 :

EPREUVE1 : Initiation.

Date et heure: **Dimanche 11/06/2023 à 09h00.**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

Barème: **Barème temps idéal (1).**

Vitesse: 325 m/min

Hauteur: Max 70 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille
2 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille

(1) Barème temps idéal

Le temps idéal du parcours doit être fixe et annoncé à la fin de l'épreuve.

La vitesse et la ligne du parcours idéale, sur la base de laquelle le temps idéal est calculé, doivent être indiquées sur le plan du parcours.

Le plan du parcours doit être affiché.

Tout dépassement en dessus ou en dessous du temps idéal est converti en points de pénalité à raison d'un point par seconde ou fraction de seconde.

Les couples seront classés selon :

1- Le total de leurs pénalités dans le parcours.

2- En cas d'égalité **(1-)**, le temps du parcours converti en points de pénalité décidé.

3- En cas d'égalité du nombre de point relatif au temps du parcours **(2-)**, le couple le plus proche du temps idéal sera le mieux classé.

Chaque concurrent qui dépasse le temps maximum (le double du temps idéal), est éliminé.

Participation Des Chevaux à L'épreuve Initiation : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 2 : Préparatoire I

Date et heure : **Dimanche 11/06/2023 à l'issue de l'épreuve précédente.**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.

Barème : Barème A au chrono sans Barrage (Art. 238.2.1).

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: (85 cm)

Largeur : (95 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille

Participation Des Chevaux à L'épreuve Préparatoire : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 3 : Préparatoire II

Date et heure : **Dimanche 11/06/2023 à l'issue de l'épreuve précédente.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.
Barème : Difficultés Progressives au chrono sans Barrage (Art. 269).
Vitesse : 325 m/mn
Hauteur: (95 cm)
Largeur : (105 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 100 Dt
2 ^{ème}	Médaille + 75 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 50 Dt
Dotation Totale	225 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve Préparatoire : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 4 : CSO*

Date et heure: **Dimanche 11/06/2023 à l'issue de l'épreuve précédente.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification / Licence Compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus
Barème : Barème A au chrono avec Barrage (Art. 238.2.2).
Vitesse : 350 m/mn
Hauteur: (100-105 cm)
Largeur : (110-115 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 200 Dt
2 ^{ème}	Médaille + 170 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 150 Dt
4 ^{ème}	Médaille +100 Dt
5 ^{ème}	Médaille +75 Dt
Dotation Totale	695 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve CSO* : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 5 : CSO**

Date et heure : **Dimanche 11/06/2023 à l'issue de l'épreuve précédente.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus sauf jeunes chevaux
Barème : Difficultés Progressives au chrono sans Barrage (Art. 269).
Vitesse : 350m/min
Hauteur: (110-115 cm) (JOKER 125 cm)
Largeur : (120-125 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 250 dt
2 ^{ème}	Médaille + 200 dt
3 ^{ème}	Médaille + 180 dt
4 ^{ème}	Médaille +150 dt
5 ^{ème}	Médaille +100 dt
Dotation Totale	880 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve CSO : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.**

ANNEXE I

Réclamations :

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la Proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant :

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance :

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval aux autres participants.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours :

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>Event _____</p> <p>Date _____</p> <p>Person Responsible:</p> <p>Name _____</p> <p>FEI ID _____</p>	<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p></p> <p>Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs) 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016</p> <p>"7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140:</p> <p>7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.</p> <p>7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General."</p> <p>Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 24th edition effective 1 January 2016</p> <p>"[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General."</p>
<p>OFFENCE (please tick one) FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016 and FEI Eventing Rules, 24th edition, effective 1 January 2016</p> <p><input type="checkbox"/> Abuse of Horse GRs Art. 142 & 169.6.2 and/or Eventing Rules Art. 526</p> <p><input type="checkbox"/> Incorrect behaviour GRs Art. 169.6.3</p> <p><input type="checkbox"/> Dangerous Riding Eventing Rules Art. 525</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 140</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify) GRs Art. 169.7 _____</p>	
<p>Signature of Official _____</p> <p>Signature of Person Responsible _____</p>	